

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2075 :

Rapport annuel du mandataire de la Commune de Saint-Pierre, administrateur de la SPL Grand Sud au titre de l'exercice 2024 - Contrôle analogue

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie).

ABSENTS :

MM. OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, MOREL Didier, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-217103000-20251022-42-2075-DE
Date de transmission : 27/10/2025
Date de réception en préfecture : 27/10/2025
David LORION

Affaire n°42/2075 : Rapport annuel du mandataire de la Commune de Saint-Pierre, administrateur de la SPL Grand Sud au titre de l'exercice 2024 - Contrôle analogue.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle que l'Assemblée délibérante a, par délibération n°32/1800 en date du 6 septembre 2011, approuvé l'adhésion de la Commune de Saint-Pierre à la SPL Grand Sud (Ex SPLA Grand Sud).

Conformément d'une part, à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'autre part, à la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2020, affaire N°03/22, Monsieur Mohammad OMARJEE, est le représentant de la Ville de Saint-Pierre au Conseil d'Administration de la SPL Grand Sud et présente, à ce titre, un rapport écrit sur l'exercice 2024 de la SPL.

Ce rapport a pour but d'informer le Conseil Municipal sur :

- Les événements marquants au niveau de la gouvernance,
- Les activités réalisées par le SPL Grand Sud au titre de l'exercice 2024,
- Les éléments financiers et comptables,
- Les prévisions et objectifs,
- Le contrôle analogue.

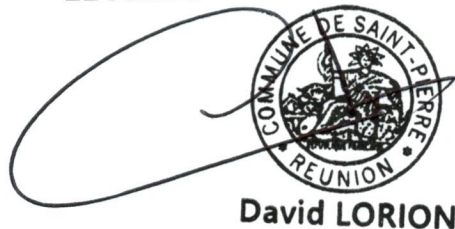
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER** le rapport annuel du mandataire de la Commune de Saint-Pierre pour l'exercice 2024,

• **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** tous les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




David LORION